



Point 7 de l'ordre du jour

CX/AFRICA 17/22/8
Novembre 2016

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

Vingt-deuxième session

Nairobi (Kenya), 16-20 janvier 2017

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX (PLAN STRATÉGIQUE DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE 2014-2019: ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE) (préparé par le Kenya, coordonnateur du Comité)

GÉNÉRALITÉS

Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (le Comité) a été créé lors de la neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius (la Commission), tenue à Rome (Italie) du 6 au 17 novembre 1972, conformément à l'article IX alinéa b) du règlement intérieur de la Commission.

Depuis sa création, le Comité s'est employé à mener, selon les besoins de l'heure et dans le cadre de son mandat, des activités liées à l'établissement de normes portant sur les aliments africains ayant une importance dans le commerce international et régional, ainsi que des activités qui pourraient améliorer la sécurité sanitaire des aliments disponibles pour les consommateurs grâce à l'utilisation des normes Codex.

À l'heure actuelle, le Comité, qui compte quarante-neuf (49) États membres, est investi de la mission qui lui est attribuée par la Commission. Ses tâches sont les suivantes:

1. élaborer des normes régionales du Codex;
2. promouvoir l'utilisation des normes du Codex;
3. relever et définir des besoins de la région en termes de normes alimentaires et de contrôle des aliments;
4. harmoniser les réglementations alimentaires afin de promouvoir les échanges entre les États membres;
5. élaborer des procédures et des infrastructures de contrôle des aliments.

Afin de s'acquitter de ses tâches, le Comité, comme la Commission, fonde ses activités sur l'évaluation des risques, la production d'avis scientifiques et une démarche consensuelle.

Les objectifs du Comité sont conformes aux objectifs de la Commission, qui vise l'amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, ainsi que des échanges commerciaux plus équitables.

PLAN STRATÉGIQUE DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

Le Comité, à sa vingt et unième session, tenue en 2015, est convenu d'adopter un plan stratégique pour 2015-2019 et a demandé au Cameroun et au Kenya d'en établir la version définitive et d'y intégrer les liens au plan stratégique mondial, comme convenu par le Comité. Le Cameroun et le Kenya ont mené à bonne fin la mise au point du plan stratégique (voir CX/AFRICA 17/22/8 Add.1)¹.

Le présent rapport a été mis au point sur la base du plan stratégique.

¹ REP15/AFRICA, paragraphes 52 à 54.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif stratégique 1: Assurer la participation effective des pays africains aux activités de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires

Des efforts de plaidoyer ont été consentis au niveau régional par l'Union africaine, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue du financement des activités du Codex et de sécurité sanitaire des aliments. Ils ont été concrétisés par la participation à différentes réunions régionales. L'Union africaine a été particulièrement active dans ce domaine et a obtenu des résultats. Il convient de noter que la participation de délégués africains aux réunions du Codex a diminué, en raison de la clôture du Fonds fiduciaire du Codex 1 en 2015, et le présent objectif stratégique reste de ce fait pertinent.

Objectif 1.3: Encourager les États membres du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique à créer et à renforcer des points de contact et des comités nationaux du Codex

Le Comité et la FAO ont élaboré et rendu opérationnels des programmes de coopération technique visant le renforcement des points de contact du Codex. Le premier a été mis en œuvre en Afrique centrale (Cameroun, Gabon et Tchad) tandis que le second visait des pays d'Afrique australe (Lesotho, Swaziland et Zimbabwe), respectivement en 2014 et en 2016.

La FAO organisera une réunion avec le coordonnateur du Comité, le COMESA, la CAE et des groupes économiques régionaux de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en novembre 2016 afin de définir la voie à suivre pour que des points de contact et des comités nationaux du Codex soient créés et renforcés.

Objectif 1.4: Encourager la participation d'experts africains aux comités d'experts mixtes FAO/OMS

En novembre 2015, le coordonnateur du Comité a présidé une réunion sur la sécurité sanitaire des aliments, organisée par l'OMS à Entebbe (Ouganda), au cours de laquelle le haut niveau de compétence d'experts africains a été mis en évidence. Le coordonnateur a fait circuler des appels à proposition de candidatures pour les comités d'experts mixtes FAO/OMS par l'intermédiaire des points de contact du Codex. La participation d'experts africains reste malheureusement faible à l'échelle mondiale.

Objectif stratégique 2: Élaborer des normes alimentaires régionales africaines qui traitent des enjeux actuels et futurs relatifs aux aliments

La Commission, à sa trente-huitième session, tenue en 2015, a approuvé l'élaboration de normes régionales pour les produits à base de manioc fermenté cuit, les feuilles de *Gnetum spp.* et le beurre de karité. Les groupes de travail électronique, respectivement présidés par le Cameroun et le Mali, ont achevé leurs travaux et présenteront leurs rapports à la vingt-deuxième session du Comité, pour examen.

La Commission, à sa trente-neuvième session, tenue en 2016, a approuvé le document de projet sur la viande séchée et, en conséquence, un groupe de travail électronique présidé par la Côte d'Ivoire, créé lors de la vingt et unième session du Comité, a commencé à travailler sur cette question. Le Comité se félicite des efforts consentis par les points de contact africains en vue de la réalisation du présent objectif.

Le Fonds fiduciaire du Codex 2 jouera un rôle considérable en faveur de l'élaboration et de la collecte de données scientifiques sur la production, la transformation, la composition, l'entreposage, la commercialisation, la qualité et la sécurité sanitaire des aliments d'intérêt pour l'Afrique. Les pays membres du Comité ont été invités à bénéficier de ce Fonds.

Objectif stratégique 4: Utiliser des normes et textes apparentés du Codex afin d'améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments dans les pays du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique

En 2015, le Comité, le COMESA et la FAO ont collaboré et organisé un atelier de sensibilisation des organes normatifs à l'utilisation des normes du Codex. Huit pays et une communauté économique régionale y ont participé. Un atelier analogue a été organisé par l'Union africaine et la CEDEAO au cours de la même période. Y ont participé des délégués de 14 États membres africains.

Nouveaux enjeux – nouveau plan stratégique du Codex

Le Comité exécutif, à sa soixante et onzième session, tenue en 2016, a recommandé à la Commission de prier le Secrétariat d'entamer le processus d'élaboration d'un nouveau plan stratégique du Codex, étant entendu notamment que: i) le plan stratégique actuel 2014-2019 devait être le point de départ de l'élaboration du nouveau

plan; ii) les conclusions pertinentes de l'examen interne de la gestion des travaux actuellement mené devraient être intégrées lors du processus d'élaboration du plan stratégique; iii) les indicateurs devaient être concrets et mesurables et il fallait viser à en réduire considérablement le nombre; iv) les stratégies/programmes de travail de la FAO et de l'OMS devaient être pris en compte, en particulier s'ils devaient avoir une influence sur le calendrier choisi pour le plan; v) il fallait tenir compte des objectifs des Nations Unies décrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030².

Cette activité devrait commencer au cours du second semestre de 2016 et du premier semestre de 2017, et les membres et observateurs seront invités à communiquer leurs observations sur le premier projet de 2017.

Difficultés rencontrées en matière de mise en œuvre et de suivi

- aucun mécanisme de suivi du plan stratégique régional n'a été défini;
- il est toujours difficile d'obtenir des réponses des membres aux questionnaires et aux lettres circulaires;
- certaines adresses de courrier électronique des points de contact du Codex ne fonctionnent pas.

Conclusions et recommandations

Le coordonnateur du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique recommande que la région envisage les points suivants:

- a) l'utilisation du Plan stratégique régional comme un document interne qui continuera d'étayer les activités de la région, ainsi que la contribution régionale au plan stratégique mondial 2020-2024;
- b) la difficulté que représente le suivi du plan stratégique mondial et du plan stratégique régional du Codex et, par conséquent, la proposition que le Comité formule des recommandations sur la meilleure manière de le réaliser, y compris la possibilité d'interrompre le suivi du plan stratégique régional;
- c) à l'avenir, afin d'assurer un meilleur suivi et une meilleure communication des activités relevant du plan stratégique, la réalisation par le coordonnateur d'une étude visant la mise au point d'un rapport de situation sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique;
- d) l'actualisation par les membres des coordonnées de leurs points de contact.

² REP16/EXEC, paragraphes 84 à 88.